

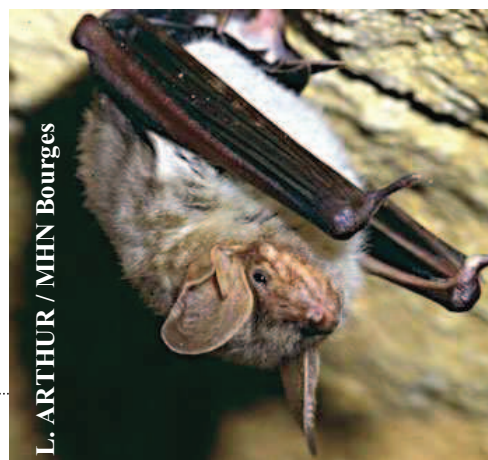
GRAND MURIN

Myotis myotis Borkhausen

1324

STATUT DE L'ESPECE

Annexe II et IV de la Directive Habitats
 Annexe II de la Convention de Berne
 Annexe II de la Convention de Bonn
 Protection nationale (annexe I) par arrêté du 17/04/81,
 article 1^{er} modifié
Cotation UICN : Monde : menacée France : vulnérable



L. ARTHUR / MHN Bourges

DESCRIPTION ET HABITAT

Description : Le Grand Murin est l'un des plus grands chiroptères français, d'un poids allant de 20 à 40 g pour une envergure de 35 – 43 cm. Il est caractérisé par des oreilles longues et larges, un museau, des oreilles et un patagium brun – gris. Le pelage est épais et court, de couleur gris - brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc – gris.

Habitat : Le Grand Murin, pour ses gîtes d'estivage et de reproduction, est soit anthropophile (combles, greniers, toitures) soit troglophile (grottes, cavités mines, carrières, galeries). Pour ses gîtes d'hibernation, il est quasi exclusivement troglophile (carrières, grottes, mines). Ses terrains de chasse sont des zones à couvert herbacé ras : forêts sans sous-bois, futaies de feuillus ou mixtes à végétation herbacée ou buissonnante rare, pelouses, prairies rases. Régime alimentaire à base de coléoptères, orthoptères, araignées et opilions chassés au sol.

Habitats de l'espèce sur le site : Le Grand Murin se pourvoit en proies dans des zones plutôt thermophiles : les pelouses calcicoles alpines et subalpines (36.4 et 36.41), silicicoles (36.314), ainsi que dans les forêts de pins à crochets à sous-bois de raisin d'ours (42.42). Les landes ouvertes (31.226) sont également utilisées ainsi que les prairies de fauche montagnardes (38.3).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET LOCALISATION SUR LE SITE

Espèce allant de la Péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Absente de Scandinavie, Afrique du Nord et des îles britanniques.

Plusieurs contacts ont été établis sur le site notamment dans le secteur d'Aste.

FACTEURS EN JEU ET OBJECTIFS CONSERVATOIRES

• **Facteurs en jeu :**

- Fermeture des milieux prairiaux et développement des sous-bois ou fermeture des zones de clairière.
- Impact possible des produits de traitement du bétail sur les ressources alimentaires.
- Impact des traitements sanitaires forestiers et modalités de la gestion forestière.

• **Objectifs conservatoires :**

- Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce.
- Conserver une structure forestière et paysagère répondant aux besoins trophiques de l'espèce.
- Préciser l'utilisation des milieux, suivre l'évolution de la fréquentation.
- Conserver la qualité des prairies de fauche et limiter les intrants nitrophiles.

PRECONISATIONS DE GESTION CONSERVATOIRE

• **Actions proposées :**

Aucune action particulière n'a été proposée.
 Il s'agira d'intégrer la présence et les exigences de ces espèces dans la gestion forestière et pastorale notamment.

• **Acteurs concernés :**

ONF, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées et SFPEM, Parc National des Pyrénées.